

### Edito

Depuis quelques semaines, l'ensemble des Conseillers municipaux ont atteint leur mandat.

Quand je regarde objectivement l'évolution des informations, sollicitations, recommandations et les nouvelles obligations reçues en Mairie, ces dernières années, je suis inquiet pour les communes de notre taille. Le volume des demandes ne cesse de croître, comme si l'utilisation d'internet avait décuplé la productivité et l'inventivité des structures publiques.

Quand je me retrouve deux fois par semaine avec notre secrétaire de Mairie, je consacre au moins d'une heure à chaque séance pour prendre connaissance des mails, courriers et essayer de les trier par importance. Je donne ensuite des consignes et des indications précises pour que Sonia puisse apporter nos réponses.

Mais je considère à ce jour, que nous avons atteint un seuil critique, et il n'existe aucune possibilité d'extension du temps de travail de notre secrétaire.

Cette situation est fort préoccupante, aussi, j'ai jugé utile de vous la faire partager, car notre service public communal en est directement affecté et il nous faut trouver le ou les moyen(s) de le rétablir.

**Le Maire**

### Le Conseil Municipal

Comme tous les Conseils municipaux de la Lozère, le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 9 JUIN 2023. Cette date imposée à toutes les communes, a été arrêtée au plan national pour nous permettre de désigner le(s) délégué(s) titulaire(s) et les délégués suppléants, en vue des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023.

Aussi avons-nous tenu 2 conseils :

► Le premier très formel avec urne, enveloppes pour y déposer les bulletins pour désigner le délégué titulaire puis les 3 délégués suppléants. Ensuite rédaction et signatures des procès-verbaux de désignation.

► Le second pour une séance portant sur les seuls dossiers relevant de la compétence du Conseil.

### Désignation des délégués pour les élections sénatoriales.

Le Conseil a désigné :

Daniel GIOVANNACCI comme délégué titulaire,  
Claude GRELLIER, Evodie HERAIL et Philippe BOUTELLIER comme délégués suppléants.

- Dans le cadre des assurances statutaires pour le personnel, nous avons formalisé notre adhésion au groupement de commandes initié par la Communauté de communes afin de rechercher le meilleur compromis prestations/coût.

- A la demande de la trésorerie nous avons effectué une admission en non-valeur de créances pour un montant de 0,90 €.

- Pour pouvoir effectuer les locations Via Ferrata, les encaissements du transport Tapoul et respecter les horaires de conduite de Marc, sur les mois de juillet et août nous avons acté le recrutement d'agents contractuels saisonniers l'un à temps plein et l'autre à temps partiel. Ces dépenses étant inscrites aux budgets annexes pour 2023.

- Afin de finaliser le processus d'adressage, suite à la consultation des habitants, nous avons compilé les propositions jusqu'à fin mai. Le Comité de Pilotage s'est attaché à les examiner et établir une proposition définitive soumise à la délibération du Conseil municipal.

Le Conseil a adopté à l'unanimité les noms de rues, ruelles, chemins... proposés.

La prochaine étape va consister à effectuer le numérotage des maisons selon le principe du système métrique. Le numérotage comporte, pour chaque rue, une série de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisé par l'entrée principale. La série des numéros d'une rue régulièrement numérotée est formée des nombres pairs pour le côté droit et des nombres impairs pour le côté gauche de cette rue.

- Nous avons modifié par convention la réception des analyses d'eau de baignade afin de raccourcir le temps de transmission en choisissant le mail plutôt que le courrier.

- Le Conseil a adopté à l'unanimité la motion de défense de la ligne SNCF Béziers-Clermont Ferrand-Paris

- Concernant le contournement de Langogne, le Conseil saisi par deux motions (l'une par les tenants de la 2 x 2 voies de la N88, et l'autre par le Conseil municipal de Langogne) a décidé d'adresser un courrier à M le Maire de Langogne pour lui apporter notre soutien.

- Un courrier sera adressé aux logeurs de la commune (gîtes, chalets, camping, airbnb... pour leur rappeler l'obligation de percevoir auprès de chaque vacancier la taxe de séjour.

### Le GUA

- ▶ Rue du Gua

### Départementale 907

- ▶ Route des 2 tunnels

### CARNAC

- ▶ Route de Carnac
- ▶ Place Sendral
- ▶ Rue du Porche
- ▶ Rue du Pietch
- ▶ Chemin de la Fâisse
- ▶ Chemin du Bassin
- ▶ Chemin du Cabassinnet
- ▶ Impasse des Chrysanthèmes

### Le PRAT NOUVEL

- ▶ Route de Montcamp / Lieu-dit le Prat Nouvel

### MONTCAMP

- ▶ Route de Montcamp
- ▶ Placette de l'Oustalnaud
- ▶ Chemin de l'Aire

### Les ABLATATS

- ▶ Route des Ablatats
- ▶ Ruelle des Marches
- ▶ Rue du Bécet
- ▶ Rue Joseph et Henriette Bourdon «*Juste parmi les nations*»
- ▶ Rue du Vallon
- ▶ Impasse du Refuge

### Départementale 119

- ▶ Route de l'Aigoual (intersection D907/D119 à Rousses)

### ROUSSES

- ▶ Route de l'Aigoual – quartier Lou Mouli
- ▶ Rue des Roussels
- ▶ Rue du Pigeonnier
- ▶ Rue du Village
- ▶ Impasse de la Mairie
- ▶ Place des Sports Nature
- ▶ Impasse de la Fontaine
- ▶ Chemin de la Barrette
- ▶ Rue François et Liliane Chazel «*Justes parmi les nations*»
- ▶ Chemin des Noisetiers
- ▶ Chemin des Murailles
- ▶ Chemin de la Cam
- ▶ Chemin du Serre
- ▶ Chemin du Dondigné
- ▶ Le Serre
- ▶ Chemin du Traouquet

### La BRASQUE

- ▶ Route de l'Aigoual / Lieu-dit la Brasque

### MASSEVAQUES

- ▶ Route de l'Aigoual/ Lieu-dit Massevaques
- ▶ Rue François Mitterrand
- ▶ Traverse du Trépalous
- ▶ Rue de l'Ecole
- ▶ Chemin du col de Porte
- ▶ Chemin de la Molière
- ▶ Impasse de la Galinette

### CABRILLAC

- ▶ Rue de Hurlevent
- ▶ Route du Perjuret